

## SEANCE DU 19 JUILLET 2016

L'an deux mille seize le dix-neuf juillet, le Conseil Municipal dûment convoqué en réunion ordinaire, s'est réuni à la Mairie de Saint Loup Lamairé, sous la Présidence de Monsieur Pascal BIRONNEAU, Maire

Nombre de membres en exercice : 14            Présents : 10            Votants : 12

Date de la convocation : 12/07/2016

**PRESENTS** : MM. BIRONNEAU Pascal – Mme RÉAU Micheline, M. CHAUVEAU Jacques adjoints -  
- MM. SENDRÉ Maxime - BARREAU Ludovic - Mmes AUBRY Lucienne - ROBERT Cosette --  
Mmes MILLASSEAU Corinne - DOS SANTOS Maria - BOUCHET Eva

**Excusés**: Mme FARDEAU Marielle (procuration à Mme RÉAU) – MM. DEVROUTE Arnaud –  
CHATRY Eric (procuration à M. CHAUVEAU)

**Absent** : M.OZERÉE Ludovic

**Secrétaire de séance** : M. SENDRÉ Maxime

---

Observations sur le procès verbal de la réunion du 22 juin 2016 : le PV est adopté sans observation à l'unanimité.

### **Accessibilité des EP et IOP de la commune – Formalisation de l'Ad'Ap (Agenda d'accessibilité programmée)**

N°2016/19.07.001 reçu en Sous Préfecture le 22/07/2016

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la Loi du 11 février 2005 pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » qui instaure le principe d'accessibilité quel que soit le type de handicap, et la Loi de juillet 2014, mettant en obligation l'ensemble des collectivités, qu'elles soient publiques ou privées, de déposer un agenda d'accessibilité programmée (Ad'Ap), qui présentera, pour l'ensemble du patrimoine bâti de la Commune, le niveau d'accessibilité optimal avec une programmation des différentes actions d'amélioration sur la durée de l'agenda, tel que présenté au Conseil Municipal .

Ainsi un audit d'accessibilité a été réalisé au cours du mois de septembre 2014, sur un périmètre d'étude défini en groupement de commande avec le Pays de Gâtine. Cet audit a été réalisé par la SARL FORM ACCES (Siège social : 34 bis avenue de Mirande -33000 Bordeaux – Services administratifs et techniques : 35 rue de la Boule – 17100 Saintes). Cet audit a mis en évidence l'ensemble des aménagements nécessaires à réaliser pour rendre l'ensemble du patrimoine communal bâti accessible, aménagements dont le coût global a été estimé à 243.588 euros HT.

Suite à l'arrêté de monsieur le Préfet en date du 12 novembre 2015 prorogeant l'agenda d'accessibilité programmée des établissements recevant du public, la commission réunion le 9 juin dernier, a fixé un échéancier de programmation des aménagements à réaliser, en tenant compte de la mise en œuvre et des coûts. Compte tenu de l'ampleur du dossier, la commission a proposé une exécution échelonnée sur 6 ans de la mise en accessibilité des ERP et IOP de la commune.

Au terme d'une présentation détaillée effectuée par monsieur le Maire du document de planification des travaux proposées par la commission, travaux correspondant au programme que le Cabinet FORM ACESS définit au terme de ses audits, monsieur le Maire sollicite une validation de cette programmation de la part du conseil municipal.

Suite à cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Valide la proposition de programmation de la mise aux normes d'accessibilité conformément à la Loi du 11 février 2005 et ses textes réglementaires qui en découlent telle qu'elle a été présentée et proposée et ce, conformément au tableau de synthèse annexé à la présente.
- Autorise monsieur le Maire à effectuer l'ensemble des démarches et à signer tous documents afférents à ce dossier

***Suite aux observations de la DDT cette délibération annule et remplace la délibération du 22 juin 2016***

## Avenants travaux marché de réhabilitations des logements de l'ancienne gendarmerie

N°2016/19.07.002 reçu en Sous Préfecture le 22/07/2016

Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés le conseil municipal :

- accepte les avenants aux marchés de travaux concernant la réhabilitation des logements de l'ancienne gendarmerie tels que présentés dans le tableau ci-dessous :

Lot	Entreprise	Marché de base HT	Montant de l'avenant HT	Montant du marché avec l'avenant	Nouveau montant marché avec totalité des avenants
Gros œuvre	Chausseau	27.637,50	3.019,40€	30.656,90€	30.656.90 €
Menuiseries	Bodin Ph	33.985,51	-150,24€	33.835.27 €	33.835.27 €
Cloisons	Vergnaud	46.501,23	411.43€	46.912,66€	51.828.25 €
Peinture	Peinture Airvaudaise	42.998,28	- 2.277,18€	40.721.10 €	40.721.10 €
Electricité	Gatinelect	29.890,00	2.836.80€	32.726.80€	32.726.80€
Chauffage	Rateau SA	101.944,14	3.632,60€	105.576,74	108.961.06 €

- autorise monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ces avenants
- reporte la décision sur la durée de prolongation du délai d'exécution des travaux compte tenu de la réunion de chantier qui aura lieu cette semaine, et pourra appliquer les pénalités de retard.

## Réhabilitation de l'ancienne école

N°2016/19.07.003 reçu en Sous Préfecture le 22/07/2016

Monsieur le Maire rend compte aux membres du conseil municipal de l'avancement du projet de réhabilitation de l'ancienne école et notamment la dernière réunion du 7 juillet. Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte le principe de faire réaliser un diagnostic énergétique sur ces bâtiments pour permettre l'éventualité d'obtenir des subventions.

## Subvention - N°2016/19.07.004 reçu en Sous Préfecture le 22/07/2016

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de verser une subvention de 2.500€ à l'Association Ah ? afin de soutenir l'association pour l'organisation de la fête médiévale le samedi 23 juillet 2016.

## Fonds national de Péréquation des Ressources Intercommunales et communales

N°2016/19.07.005 reçu en Sous Préfecture le 22/07/2016

Vu la loi n° 2015-1785 du 29 décembre 2015 de finances pour 2016, Vu le CGCT articles L 2336-3 et L 2336-5, considérant les modalités de répartition libre du FPIC au sein du bloc communal

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal :

- opte pour une répartition libre du FPIC 2016 au sein du bloc communal de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet
- décide de la répartition suivante

:	répartition de droit commun	proposition
CCAVT	-132.556	-134.651
AIRVAULT	-269.701	-269.701

ASSAIS LES JUMEAUX	-30.883	-30.562
AVAILLES THOUARSAIS	-7.769	-7.641
BOUSSAIS	-13.344	-12.809
LE CHILLOU	-5.882	-5.882
IRAIS	-9.157	-8.902
LOUIN	-29.664	-28.808
MAISONTIERS	-5.908	-5.908
<b>ST LOUP LAMAIRE</b>	<b>-45.343</b>	<b>-45.343</b>
TESSONNIERE	-11.557	-11.557
<b>TOTAL</b>	<b>-561.764</b>	<b>-561.764</b>

### **Renouvellement entretien éclairage public**

N°2016/19.07.006 reçu en Sous Préfecture le 22/07/2016

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'il y a lieu de lancer une procédure adaptée conformément à l'article 28 du code des marchés publics pour les travaux et le renouvellement du parc de l'éclairage public.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'il y a lieu de lancer une procédure adaptée conformément à l'article 28 du code des marchés publics pour les travaux et la maintenance de l'éclairage public qui était confié à Séolis et dont le contrat se termine.

Après avoir pris connaissance des critères d'attribution le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte de lancer cette procédure et autorise monsieur le Maire à signer le marché correspondant aux critères d'attribution.

### **Virement de crédits - N°2016/19.07.007 reçu en Sous Préfecture le 22/07/2016**

Compte tenu du montant du FPIC, le conseil municipal décide d'effectuer le virement de crédits suivant :

FD : Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales : 73925 : +6.000€

FR : Remboursement sur rémunérations de personnel : 6419 : +6.000€

### **PROJET AMENAGEMENT DES LIENS A L'EAU**

N°2016/19.07.008 reçu en Sous Préfecture le 29/07/2016

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de la DDT sur le projet d'aménagement des anciennes lagunes par la création d'un espace public végétal

Vu la consultation réalisée le rentrée 10 mai 2016 pour ces travaux

Compte tenu que le projet est situé dans la zone N du Plu dont le règlement interdit la réalisation d'exhaussement et d'affouillement ainsi que la création d'un parking

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de classer sans suite la consultation compte tenu des délais annoncés pour la modification du Plan Local d'Urbanisme et reverra le projet à la rentrée

### **DEPOT DP - N°2016/19.07.009 reçu en Sous Préfecture le 01/08/2016**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise monsieur le Maire à déposer une demande de déclaration préalable pour les travaux à la maison des associations située Boulevard Voltaire (changement des menuiseries et transformation d'une fenêtre en porte).

### **Questions diverses**

- ✓ Dossier d'aménagement des anciennes lagunes : une subvention de 29.826€ au titre de la DETR a été attribuée pour ce dossier et un courrier de la DDT a été reçu hier, tout le projet sera revu à la rentrée.
- ✓ Le jury est passé pour désigner les lauréats des maisons fleuries, la remise des prix se fera à la rentrée
- ✓ La commune accueillera le 28 août une soirée du patrimoine de Gâtine

Séance du 19/07/2016 : délibérations n° 19/07/2016/001 à 19/07/2016/0009